



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 23 novembre 2017

Convocation des conseillers :

le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : 11.2. Institution des commissions consultatives; décision

Considérant qu'à la suite des élections communales du 9 octobre 2011, il y a lieu renouveler toutes les commissions consultatives de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**constitue
à l'unanimité des voix**

les commissions communales consultatives suivantes:

- Commission des Affaires Culturelles
- Commission de la Promotion Sociale, de l'Emploi et des logements communaux
- Commission du Développement Urbain et du Bâtiment
- Commission à l'Egalité des Chances
- Commission de l'Energie et de l'Environnement
- Commission des Espaces Verts
- Commission des Finances
- Commission de l'Hygiène et de la Salubrité publique
- Commission des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Accessibilité
- Commission de la Promotion économique et du Tourisme
- Commission de la Jeunesse
- Commission juridique chargée de la conformité réglementaire et de sécurité
- Commission du Personnel et de la Réforme Administrative
- Commission des Sports
- Commission des Subsidés Ordinaires et Extraordinaires
- Commission du 3ième Âge

et

**fixe
à l'unanimité des voix**

les représentants par sensibilité politique comme suit:

CSV : 3 représentants

LSAP : 3 représentants

Déi Gréng : 2 représentants

DP : 1 représentant

Déi Lénk : 1 représentant

Indépendant : 1 représentant

en séance

date qu'en tête